

Réf: Dossier 276247

Avis de constitution

SOCIETE « KAMARANA SARL »

Siège Abidjan Abobo Azur, Lot 185, Ilot 10

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/11/2023, et enregistrés au CEPICI le 20/12/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KAMARANA SARL »

Objet : Construction, fourniture de bureau, élevage de toute nature, création industrielle, achat et vente de négoce, intermédiaire, commerce général, vente de matériel informatique, achat et vente de téléphone et accessoires, import-export et divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements

financiers avec possibilité de

donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales,

Industrielles, mobilières et

Immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet

social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Abobo Azur, Lot 185, Ilot 10

Dirigeant(s) M KARAMOKO SINALY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-00357 du 15/01/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°02322/GTCA/RC/2024 du 15/01/2024

